SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL
DE LA 170e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR (SPPUQTR)

Tenue le jeudi 25 septembre 2025 à 12h30
Local 1012 Nérée-Beauchemin

PRÉSENCES : 90 membres du Syndicat ont participé à la réunion.
156 membres du Syndicat se sont prévalus de leur droit de vote en ligne.

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside l'assemblée et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

AG170-25-09-2025-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 169e assemblée générale
5. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
    1. Suivi des travaux
    2. Principes directeurs (vote)
6. Affaires budgétaires
    1. Rapport financier 2024-2025 (dépôt)
    2. Choix du cabinet comptable 2025-2026 (vote)
7. Élection au comité exécutif du SPPUQTR
    1. Trésorerie
    2. Procédure du scrutin
8. Plan d'action syndical 2025-2026 (dépôt)
9. Questions diverses
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultat du scrutin
12. Clôture de l'assemblée

AG170-25-09-2025-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeur.es et les remercie de leur présence. Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Le président indique qu'en respect de nos *Statuts* (art. 9.2.6e), la secrétaire du Syndicat préside l'assemblée. Il demande s'il y a une objection à ce qu'elle préside l'assemblée générale.

Les professeur.es sont favorables à ce que la secrétaire du Syndicat préside l'assemblée.

AG170-25-09-2025-02 Vérification du quorum

La présidence d'assemblée confirme l'atteinte du quorum prévu aux *Statuts* (art. 12.4), soit 10 % du corps professoral (48 professeur.es), et déclare l'assemblée ouverte.

AG170-25-09-2025-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet d'ordre du jour proposé.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les articles 6.1 et 12.2.1 a) des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 170e assemblée générale du SPPUQTR du 25 septembre 2025 ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif (*PV-CX705-04-09-2025-10.2)* ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical (*PV-CS373-11-09-2025-11.2*) ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Philippe Paquette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 170e assemblée générale du SPPUQTR du 25 septembre 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG170-25-09-2025-04 Lecture et adoption du procès-verbal de la 169e assemblée générale

La présidence d'assemblée attire l'attention des professeur.es sur le projet de procès-verbal acheminé dans les délais règlementaires. Elle précise qu'une modification a été apporté au point 6.2 Affaires budgétaires - Prévision des produits et des charges 2025-2026 (page 5). Nous devrions lire : *Les produits se chiffrent à 1 050 000 $ et les charges à 969 000 $, dégageant un excédent de 81 000 $.*

La présidence d'assemblée fait la lecture d'un projet de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 169e assemblée générale du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT que les membres ont reçu le projet de procès-verbal selon les délais prescrits à l'article 12.2.1 c) des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la modification proposée ;
CONSIDÉRANT l'avis des membres sur la conformité du projet de procès-verbal ;

Sur proposition du professeur Hugo Germain, appuyée par le professeur Gilles Bronchti, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 169e

assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) du 27 mars 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG170-25-09-2025-05 Chantier sur les structures de gestion académique

1. **Suivi des travaux**

Le président présente les travaux menés par le comité exécutif depuis les derniers mois. La VPAU a colligé les modes de gouvernances et les processus facultaire des universités québécoises. Le comité exécutif a tenu deux journées de réflexions les 27 et 28 août en vue d'établir des principes directeurs; poursuivre la réflexion sur les principaux enjeux (nomination et statut des doyens, nomination, composition et juridiction décisionnelle des conseils de regroupement, etc.); et échanger sur les moyens de communication et de consultation à considérer. Le président poursuit en soulignant que plusieurs interventions ont été faite auprès de l'administration et de la haute direction pour rappeler l'importance de la représentation professorale.

Le président présente la structure de gouvernance du Chantier qui comprend l'équipe de déploiement, dont l'information voulant que le Syndicat y soit représenté par la vice-présidence aux affaires universitaires, et les équipes de projets.

Les membres échangent sur la structure de gouvernance présentée. Il est souligné que la fonction de doyen soit assumée par un professeur. Il est aussi fait mention que la convention collective devrait comprendre une définition de la collégialité.

2. **Principes directeurs**

Le président présente les principes directeurs recommandé par le conseil syndical pour guider le Syndicat dans les travaux liés au Chantier (*PV-CS373-11-09-2025-05.2*).

Sur la finalité du modèle :

Représentation professorale marquée dans un modèle de gestion collégiale

- Les professeur.es doivent se retrouver au cœur des décisions académiques d'enseignement et de recherche des regroupements
- Inclusion des membres de la communauté universitaire

Autonomie départementale

- Juridiction décisionnelle (départements vs conseil de regroupement)

Équité interdépartementale

- Participation départementale équitable à la gouvernance du regroupement
- Partage équitable des ressources financières, matérielles et humaines

Sur le processus :

Respect du principe de collégialité dans la phase de développement

- Représentation professorale légitime dans les comités
- Transparence dans les prises de décision

Autres considérations :

Pragmatisme

- Prendre garde à l'alourdissement des processus
- Disponibilité des professeur.es

Capacité de payer de l'université

- En considérant la poursuite du développement de la mission d'intérêt public d'enseignement et de recherche

Processus dynamique et collectif

- Prises de position qui peuvent être amenées à évoluer
- Nécessité de consulter

Les membres échangent sur les principes directeurs présentés. Il est demandé que la définition de la collégialité soit précisée et que les doyens soient des professeurs de l'UQTR ou qu'ils soient considérés en priorité à la sélection. Il est suggéré que le conseil syndical définisse la collégialité à la suite de l'adoption par l'assemblée générale des principes directeurs.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT le Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique;
CONSIDÉRANT la présentation des principes directeurs;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical (*PV-CS373-11-09-2025-05.2*);
CONSIDÉRANT les discussions tenues par l'assemblée générale;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter les principes directeurs guidant le Syndicat dans le cadre des travaux du Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique de l'UQTR et de confier au conseil syndical la révision de la définition de la collégialité.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG170-25-09-2025-06 Affaires budgétaires

1. **Rapport financier de l'année 2024-2025**

Le président présente le rapport financier. Il précise que le comité exécutif a déjà adopté ledit rapport à sa réunion du 11 septembre 2025 et qu'il s'agit d'un dépôt à l'assemblée générale.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT les articles 6.1.g et 12.3.b.ii des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT les explications du Président ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif (*PV-CX706-11-09-2025-03*);
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical (*PV-CS373-11-09-2025-09.1)* ;

Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Sonia El Euch, il est résolu de prendre acte des résultats financiers 2024-2025 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tels que préparés par la direction du SPPUQTR et audités par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Choix du cabinet comptable pour l'année 2025-2026

Le président rappelle que le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L en serait à sa quatrième année en 2025-2026 pour auditer les états financiers du Syndicat.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'article 12.3.b.iii des *Statuts* du Syndicat ;
CONSIDÉRANT la *Règle 20 régissant l'embauche d'un cabinet comptable pour l'audit* ;
CONSIDÉRANT les explications du président ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif (*PV-CX705-04-09-2025-08.2)* ;
CONSIDÉRANT la recommandation du conseil syndical (*PV-CS373-11-09-2025-09.2*) ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Sonia El Euch, il est résolu de désigner le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2025-2026 (4e année).

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG170-25-09-2025-07 Élection au comité exécutif

1. Trésorerie

La présidence d'assemblée indique qu'il y a un (1) poste à pourvoir au comité exécutif. La présidence d'assemblée rappelle que la période de mise en candidature a débuté le 28 août dernier. À la fermeture de cette période le 12 septembre 2025, le secrétariat du Syndicat avait reçu la candidature suivante :

Professeur Philippe Caron, Département des sciences comptables
Candidature appuyée par le professeur Pier-Luc Lajoie, Département des sciences comptables

La présidence d'assemblée invite le candidat à signaler à l'assemblée les motivations qui l'amènent à solliciter un mandat au comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée remercie le candidat et elle invite les professeur.es à poser leurs questions.

2. Procédure du scrutin

La présidence d'assemblée rappelle que la procédure pour l'élection des membres au comité exécutif est notamment inscrite dans les *Statuts* du Syndicat et la *Règle 17 régissant les modes de scrutin*.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT l'élection de membres au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la candidature reçue au 11 septembre mars 2025 ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins du SPPUQTR* ;

Sur proposition de la professeure Cynthia Allaire, appuyée par le professeur François Labelle, il est résolu de tenir un scrutin électronique du jeudi 25 septembre 2025 à 17h au mardi 30 septembre 2025 à 17h pour procéder à l'élection de membres au comité exécutif du Syndicat.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée mentionne que les professeur.es recevront un courriel les invitant à se prononcer. Seuls les membres du Syndicat auront accès au bulletin de vote.

La présidence d'assemblée indique que, conformément à la *Règle régissant les modes de scrutin*, l'assemblée doit désigner un comité de validation du scrutin en élisant une présidence et deux scrutateurs, scrutatrices. Le rôle de la présidence et de deux scrutateurs et scrutatrices consiste à être présent.es à la fin de la période de scrutin, de valider le déroulement du scrutin, de constater les résultats et d'informer l'ensemble des professeur.es des résultats. Les professeur.es désirant être membres de ce comité ne doivent pas être candidat.es pour aucun des postes en élection dans cette assemblée générale. La présidence d'assemblée indique que l'assemblée générale des professeur.es (*PV-AG-25-09-2025-05.2*) en a déjà formé un pour les élections à la commission des études, elle invite les professeur.es à confirmer ce comité de validation pour ce scrutin-ci.

La présidence d'assemblée fait la lecture du projet de résolution :

CONSIDÉRANT l'élection d'un membre au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;

CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutins du SPPUQTR* ;
CONSIDÉRANT la désignation des membres du comité de validation lors de l'assemblée générale des professeur.es le 25 septembre 2025 pour l'élection de professeurs à la commission des études de l'UQTR;

Sur proposition du professeur Gilles Bronchti, appuyée par le professeur François Guillemette, il est résolu de confirmer la professeure Mélissa Thériault à titre de présidence du comité de validation et les professeures Diane Gagné et Marie-Josée Plouffe à titre de scrutatrices.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

AG170-25-09-2025-08 Plan d'action syndical 2025-2026 (dépôt)

La présidence d'assemblée présente le plan d'action syndical 2025-2026 adopté par le conseil syndical à sa réunion du 11 septembre 2025 (*PV-CS373-11-09-2025-10*), tout en signalant qu'il s'agit d'un dépôt.

À la fin de la présentation, la présidence d'assemblée invite les membres à adresser leurs questions aux membres du comité exécutif.

Le plan d'action syndical est annexé au présent procès-verbal.

AG170-25-09-2025-09 Questions diverses

La présidence d'assemblée invite les membres à prendre la parole.

La professeure Marie-Josée Plouffe tient à féliciter et à remercier les membres du comité exécutif et le personnel du Syndicat pour leur travail.

AG170-25-09-2025-10 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin

La présidence d'assemblée rappelle qu'en raison de la *Règle 17 régissant les modes de scrutins*, la constatation des résultats aura lieu le mardi 30 septembre 2025 à compter de 17 h.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution :

CONSIDÉRANT l'élection d'un membre au comité exécutif du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT l'article 8.2 des *Statuts* du SPPUQTR ;
CONSIDÉRANT la *Règle 17 régissant les modes de scrutin du SPPUQTR* ;
CONSIDÉRANT la période de scrutin électronique du 25 septembre 2025 à 17 h jusqu'au mardi 30 septembre 2025 à 17h;
CONSIDÉRANT le dévoilement des résultats du vote le 30 septembre 2025 ;

Sur proposition de la professeure Sonia El Euch, appuyée par le professeur Stéphane Sobczak, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale du SPPUQTR du 25 septembre 2025 jusqu'au 30 septembre 2025 à 17 h.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

La présidence d'assemblée déclare l'ajournement de l'assemblée générale du Syndicat à 13 h 42 jusqu'au mardi 30 septembre 2025 à 17 h.

AG170-25-09-2025-11 Résultat du scrutin

Le mardi 30 septembre 2025 à 17h, les membres du comité de validation, les professeures Mélissa Thériault, Diane Gagné et Marie-Josée Plouffe, ont procédé à la constatation des résultats.

Selon la *Règle 17 régissant les modes de scrutins* du Syndicat :

e. Le quorum pour les scrutins relevant de l'assemblée générale du Syndicat est de 25 % des membres du Syndicat.

Le taux de participation est de 32 %, soit 156 membres votants sur 487 membres du Syndicat.

Trésorerie

- Professeur **Philippe Caron**, Département des sciences comptables
  Pour : 97,3 % (143) - élu
  Contre : 2,7 % (4)

AG170-25-09-2025-10 Clôture de l'assemblée

Après la constatation des résultats le mardi 30 septembre 2025 à 17h, la séance est formellement close.

Présidence d'assemblée	Secrétaire d'assemblée
Lyne Cloutier Secrétaire SPPUQTR	François Landry Conseiller aux affaires universitaires SPPUQTR

Annexe Plan d'action syndical 2025-2026

Actions du comité exécutif

- Maintien des responsabilités régulières ;
- Vigie sur l'application de la convention collective 2022-2027 ;
- Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique.

Relations de travail (VPRT/VPAS)

- Identifier et négocier les articles de convention collective qui seront touchés par les changements liés au Chantier ;
- Explorer des moyens pour favoriser la résolution des conflits en lien avec le climat de travail et les conflits d'intérêts ;
- Poursuivre les travaux du comité bipartite sur les dégagements d'enseignement (VPAS et VPSC) ;
- Poursuivre les travaux sur le Plan des effectifs.

Affaires universitaires

- Assurer la préparation et le suivi du dossier du Chantier
- Déployer et coordonner le comité syndical du Chantier
- Organiser les rencontres conjointes des membres professeur.es de la Commission des études et du Conseil d'administration de l'UQTR.

Services à la collectivité

- Déployer et analyser le sondage sur les préférences des professeur.es sur les activités offertes par le Syndicat ;
- Organiser les rencontres des sous-comités pour souligner les prises de retraite.

Secrétariat

- Traduire les obligations de la Loi 25 en règles internes syndicales, afin d'assurer la protection des renseignements personnels des membres, tout en respectant la mission du Syndicat;
- Coordonner les activités en lien avec le processus de promotion 2026;
- Mobiliser et accompagner les membres du conseil syndical ;
- Revoir les principaux moyens de communication du Syndicat ;
- Réviser les *Statuts* et règlements du Syndicat.

Trésorerie

- Assurer la vigie des impacts financiers du Chantier.

Présidence

- Superviser et coordonner les travaux du Chantier ;
- Développer et solidifier les liens avec les parties prenantes et autres organisations ;
- Initier les travaux entourant la négociation du renouvellement de la convention collective.